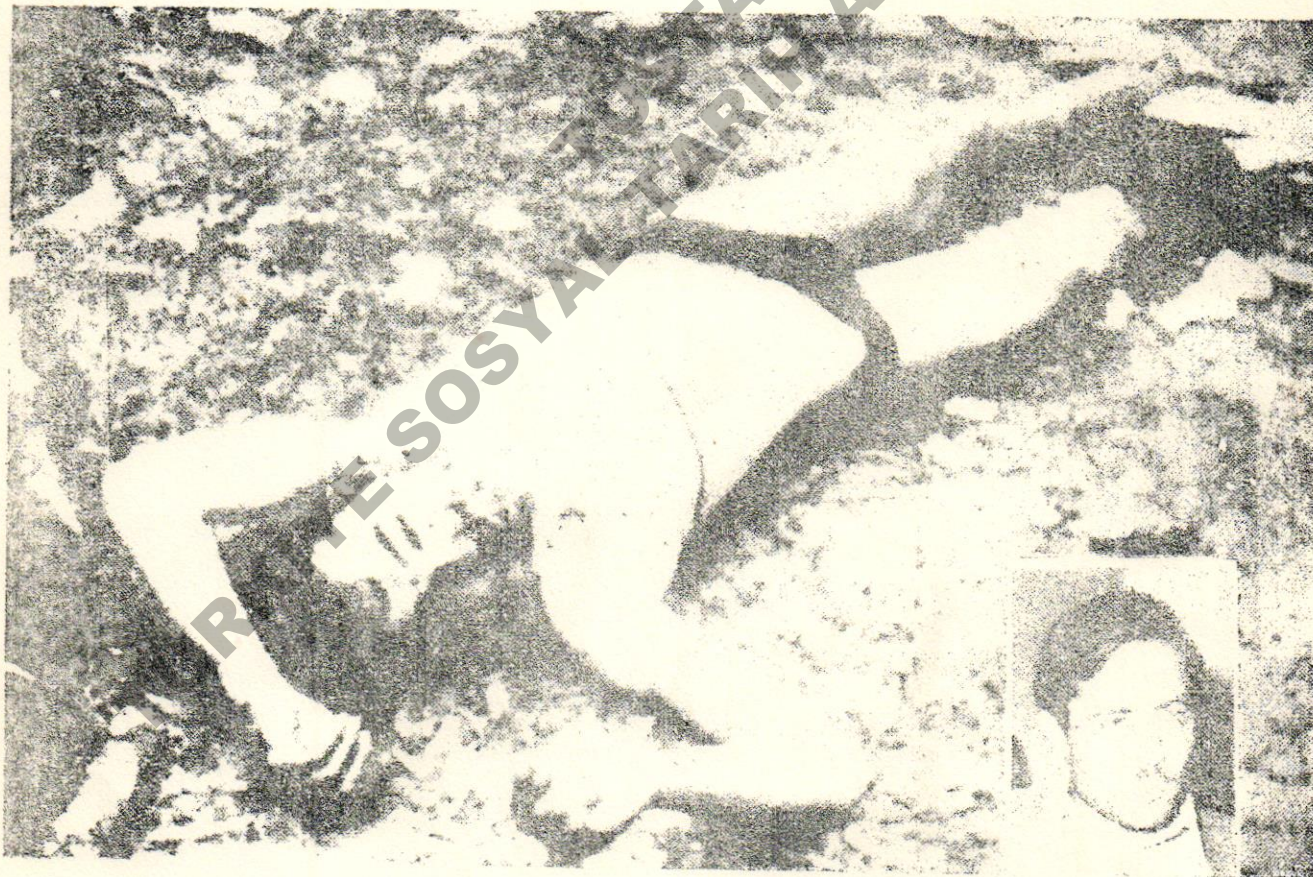


turquie en lutte

bulletin d'information

NUMÉRO 2 - 15 juin 1971



Sinan CENGİL, membre de DEV-GENÇ, assassiné par les gendarmes au sud-est de la Turquie.



la répression s'intensifie

- 22 Mai - Un couvre-feu d'une durée de 15 heures est imposé à Istanbul. 50.000 militaires recherchent E.Elrom, le consul d'Israël. Des quartiers entiers sont fouillés, systématiquement, maison par maison. Les personnes au domicile desquelles on retrouve des publications interdites, sont arrêtées. Les publications sont détruites, parfois brûlées publiquement.
- 23 Mai - Plusieurs membres du Bureau National du Parti Ouvrier de Turquie sont arrêtés.
- 24 Mai - Les photos de ceux qui sont recherchés en relation à l'affaire Elrom sont placardées sur tous les murs d'Istanbul.
- Le Parti Ouvrier de Turquie porte devant la Cour Constitutionnelle l'anticonstitutionnalité de la nouvelle loi sur l'état de siège.
- 25 Mai - L'Etat de siège est prolongé de deux mois.
- 26 personnes sont arrêtées dans diverses parties du pays.
 - Le ministère des Affaires Rurales annonce une augmentation du prix d'achat du blé par le gouvernement.
- 26 Mai - F.H.Dağlarca, reconnu comme le plus grand poète turc en vie, auteur de "Our war, Vietnam", est arrêté ainsi que Y.Güney, acteur et cinéaste et dont le film "Espérance" a été projeté au dernier festival de Cannes.
- 27 Mai - Tandis que le gouvernement Erim se prépare à apporter des modifications à la Constitution de 1961 (modifications allant dans le sens d'une restriction des libertés publiques et individuelles -voir article plus loin) on fête comme tous les ans et comme si de rien n'était, la journée de la Constitution.
- Les arrestations continuent. On parle d'une "liste" de cinq mille personnes.
- 28 Mai - Quatre "brigands" impliqués dans l'affaire Elrom sont arrêtés. Leurs dénonciateurs reçoivent une récompense de 50.000 livres

turques. Par ailleurs, les assassins de l'étudiant appartenant au Dev-Genç (Fédération des Jeunesses Révolutionnaires) tué à İzmir le 22 Mai reçoivent 47.500 livres turques, et 25.000 autres sont distribuées aux paysans de Tokat qui ont livré aux gendarmes 5 révolutionnaires.

-Le Conseil d'Etat entérine la décision gouvernementale d'interdire la grève des ouvriers de la métallurgie.

-Un certain nombre d'augmentation d'impôts sont annoncées.

-D'après les déclarations de F. Türün, commandant de l'Etat de siège 930 personnes auraient été arrêtées à Istanbul. 711 d'entre elles auraient été libérées, 132 auraient été inculpées et 87 gardées à vue.

29 Mai-88 personnes arrêtées à Ankara.

-L'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie font un don de 100.000 livres turques au "Fonds de lutte contre l'anarchie".

-Question: l'Etat de siège a-t-il, selon vous, atteint ses buts?

Réponse (Erım): Oui. L'Etat de Siège a été décrété pour mettre fin aux activités des anarchistes et autres activistes qui comptaient, par des enlèvements, des dévalisations de banques etc. renverser l'ordre démocratique et instaurer une dictature de gauche. (Cumhuriyet; 30.5.1971)

-Dans la région de Diyarbakır, où les kurdes sont en majorité, commencent les manoeuvres militaires "Yavuz-71". M. Tağmaç, chef d'état-major et les chefs des trois armes président à ces manoeuvres.

-Hikmet Kivilcimli, l'un des plus anciens militants marxistes turcs (condamné, pour propagande communiste, à 10 ans de prison en 1925 puis à 4,5 ans en 1929 puis à 15 ans de prison en 1938) fondateur du Parti de la Nation en 1954 (interdit en 1958) et éditeur de la revue marxiste-léniniste "Sosyalist" s'exile avec deux de ses compagnons d'abord à Chypre et ensuite en Syrie.

30 Mai-Mahir Çayan et Hüseyin Cevahir, deux "brigands" (!) mêlés à l'enlèvement du consul Elrom, poursuivis par la police, se réfugient dans une maison à Maltepe (un faubourg d'Istanbul) en prenant comme otage une fillette de 14 ans. La maison sera prise d'assaut par plus de 1000 soldats et policiers. Ceux qui

avaient indiqué à la police la cachette de M.Çayan et H.Cevahir reçoivent une récompense de 110.000 livres turques.

2 Juin-La procédure d'amendement à la Constitution est accélérée.

-Augmentation du prix du pain.

-R.Onger,Président de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie déclare : "l'industrie nationale est notre point de préoccupation principal".

3 Juin-Le Conseil des Ministres décide de retarder de 2 mois la décision de grève prise par les syndicats des Chemins de Fer Nationaux.

-Après la France,la Turquie est le pays de l'OTAN qui entretient l'armée la plus nombreuse.

4 Juin-77 étudiants sont arrêtés.66 autres sont recherchés à Istanbul.

-S.Koçay(vice Premier Ministre) dément les allégations de tortures pratiquées sur les détenus.

5 Juin-Hausse variant de 66 à 180% des tarifs des transports.

-La Société de Droit est fermée par les autorités.

-Un général en retraite est nommé au poste de Recteur de l'Université Technique du Moyen-Orient,à Ankara.

-Le secrétaire général du Parti de la Justice(parti de M.Demirel) : "Les amendements à la Constitution sont conformes à notre programme électoral".

-27 "anarchistes" arrêtés.Certains sont des lycéens.On leur reproche,entre autres,d'avoir participé à des actions "de gauche" et d'avoir approuvé les révolutionnaires.

-La Chambre de Commerce et d'industrie de Mersin met 50.000 livres turques à la disposition du commandement de l'état de siège d'Istanbul.

6 Juin-Erim affirme que la Constitution"ne permet pas l'existence de courants extrémistes. Il faut faire une distinction au sein de la gauche.Le centre-gauche et la social-démocratie sont comme toujours protégés par les lois.Mais la Constitution exclut le communisme et l'extrême gauche".

-15 autres personnes sont arrêtées.La plupart sont membres de l'organisation Dev-Genç.



la constitution : ce luxe

C'est ainsi qu'a été qualifiée la constitution turque par M.Nihat Erim, Premier Ministre et Professeur de Droit, alors que M.Mümtaz Soysal, 42 ans, Professeur de Droit Constitutionnel, est frappé par le régime. M.Soysal est un des rédacteurs de ladite Constitution, ayant été rapporteur de la Commission Spéciale de l'Assemblée Constituante de 1961. Il est aussi le Doyen de la Faculté des Sciences Politiques d'Ankara. En ce moment il est privé de ces libertés qu'il a lui-même inscrites dans cette Constitution.

Après cette brève entrée en matière, essayons de voir de plus près ce qui se passe en Turquie en ce qui concerne les libertés politiques. Quels sont les traits essentiels de la vie politique turque, basée sur une Constitution de 157 Articles, provisoirement, et qui se trouve sur la table d'opération, d'ou elle ne pourra sortir que très affaiblie? Deux aspects fondamentaux sont à noter à propos de cette Constitution:

-Cette Constitution est le résultat de la foi et de la confiance de ceux qui l'ont préparée en la maturité du peuple turc. Le peuple est majeur, et il l'a prouvé.

-Elle est, ensuite, l'expression d'une longue lutte pour les droits démocratiques et sociaux.

Effectivement, approuvée par 67% des voix le 9.7.1961, par référendum, elle a profondément pénétré toutes les couches et catégories sociales. Les ouvriers, les paysans sans terre, les commerçants, les étudiants et même les magistrats revendiquent leurs droits "inscrits dans la Constitution". Jamais un texte politique n'a reçu d'approbation aussi enthousiaste de la part des masses en Turquie.

Tel n'a pas été l'avis des classes dominantes et de leurs représentants politiques et le peuple n'a pas été jugé digne d'une telle Constitution. En effet ses expériences constitutionnelles ne sont pas bien riches. Après l'Edit de Gülhane (3.11.1839) dit Firman de Tanzimat, l'Empire Ottoman a connu deux Constitutions (1876 et 1908). Les décisions des Congrès d'Erzurum et de Sivas (23.7.1919 et 4.9.1919) ayant constitué les bases du Pacte National (Misak-ı Milli, principes autour desquels M.Kemal rassemblera les forces qui lutteront en 1919-1922 contre l'impérialisme) la première Assemblée Nationale fut réunie à Ankara le 23.4.1920. La première Constitution de la Turquie moderne

(20.1.1920) s'inspire de la Convention de 1792. La République fut proclamée par M. Kemal (29.10.1923) et la nouvelle Constitution adoptée (20.4.1924).



Le Parti unique, une répression sévère contre toute idéologie autre que celle du parti, un régime de gouvernement fort et des réformes, des procès "montés" caractérisent cette période jusqu'en 1946, date des élections libres sans la gauche. 1950 voit le changement de personnel au sommet : le Parti Démocrate au pouvoir. Suivent dix années de répression contre les aspirations démocratiques des masses qui trouvent leur expression dans la Constitution de 1961. Un trait saillant dans ces 40 années de République est l'interdiction qui a frappé continuellement la gauche. En effet ce n'est qu'avec la Constitution de 1961 qu'un parti socialiste a vu le jour et a pu atteindre les masses.

Sur le plan des libertés politiques, la nouvelle Constitution garantissait "l'inviolabilité des libertés et des droits de l'homme" par des institutions démocratiques appropriées. Les masses, en prenant appui sur la Constitution, ont pu commencer à s'organiser. La gauche a pu s'opposer aux coups mortels qu'on ne lui ménageait guère dans le passé.

Evidemment, cette évolution ne manqua pas d'inquiéter les classes dominantes; mais la constitution était d'une clarté telle que seule une préparation judicieuse pouvait sauver la face du gouvernement en ce qui concerne l'élimination de la gauche, et notamment le Parti Ouvrier, au nom de la démocratie...

Quel est le régime proposé par le gouvernement Erim? Toute la presse de gauche étant supprimée et la grande presse quotidienne ne pouvant publier que des communiqués officiels ou des articles soigneusement épluchés, il n'est pas possible de définir le vrai visage de la vie politique en Turquie, mais il est d'ores et déjà facile de révéler les traits antidémocratiques et répressifs du nouveau régime.

Le gouvernement prépare un amendement lui donnant droit à remplacer le Parlement en instituant la procédure des décrets-lois, contrairement à l'article 5 de la Constitution actuelle interdisant "tout transfert du pouvoir législatif". L'article 11, aussi, qui stipule "qu'on ne peut limiter les libertés et les droits fondamentaux que par la loi..." va être amendé afin de renforcer le pouvoir répressif. L'article 20, sur

la liberté de pensée et d'expression et les articles 22-27 sur la liberté de la presse subiront le même sort.

Les articles 32 et 33 de la constitution, garanties indispensables d'un régime démocratique et qui concernent les bases du processus législatif, se trouvent pratiquement violés, avec notamment l'application rétroactive des lois (la nouvelle loi sur l'état de siège, par exemple, stipule, entre autres, que les personnes ayant commis des délits contre la sûreté de l'état seront jugés par des tribunaux militaires établis dans le cadre de l'état de siège, même si les délits qui leur sont imputés ont été commis avant la déclaration dudit état de siège) et la violation de simples principes judiciaires. Les articles 46-47 garantissant les droits de former des syndicats et de faire grève, avaient déjà subi des atteintes de la part du gouvernement Demirel renversé le 12 Mars et il est actuellement certain qu'on ne reviendra pas là-dessus.

L'un des mécanismes freinant les velléités antidémocratiques de l'administration est le contrôle permanent de cette dernière par l'appareil judiciaire. Ainsi l'article 114 de la constitution stipulant "qu'aucun acte de l'administration ne peut échapper au contrôle juridique" fait l'objet d'une étude de changement. Dans le même contexte, le Conseil d'Etat va voir son indépendance réduite (Article 140) et la cour de Cassation Militaire sa compétence étendue à d'autres domaines que ceux prévus par la législation actuelle (Art. 141).

Les deux "bastions démocratiques" du régime turc étaient l'autonomie réelle accordée à l'Université (art. 120) et à la radio-télévision (art. 121). L'autonomie administrative et financière de l'Université va être durement frappée, pour ne laisser place qu'à une autonomie "scientifique".

La constitution actuelle autorise le gouvernement à proclamer l'état de siège dans des cas bien précis: l'état de guerre ou l'apparition d'une situation nécessitant la guerre, la "révolte contre l'Etat, et la rébellion forte et effective contre la patrie et la République". Parmi les motifs projetés dans les amendements figure "les troubles de l'ordre public".

Il est hors de question, pour le moment, d'établir un bilan exhaustif de l'arsenal répressif en Turquie, mais la nouvelle loi sur l'état de



siège, en contradiction flagrante avec la constitution qu'on dit être toujours en vigueur et notamment avec ses articles 30 et 124 n'a nul besoin de confirmation pour montrer clairement le caractère répressif du nouveau régime.

Nous soumettons à l'attention de tous ces propos tenus par M.Erim, afin de vérifier la véracité des déclarations officielles sur la sauvegarde du régime démocratique : "Le pouvoir de décision n'appartient qu'au gouvernement, sans intervention aucune" (Interview au Figaro dans Le Figaro 29-30/5/1971).

C'est dans le même esprit que M.İsmet İnönü "le vieux renard de la scène politique turque" qualifiait de "démission tout ce qu'il y a de plus démocratique" la mise en demeure de M.Demirel par l'armée, le 12 Mars dernier.

Comme le disait le grand poète turc Nazım Hikmet:

"L'air est lourd comme du plomb"



la récupération de l'armée

En Occident l'Etat unitaire et centralisateur a été l'œuvre de la bourgeoisie. Dans l'Empire Ottoman celui-ci a existé bien avant la naissance d'une bourgeoisie. Outre qu'il était l'appareil de répression des classes dominantes, il était une institution qui coiffait toute la structure économique, essentiellement agricole, de l'empire.

La décadence politique, économique et culturelle de la société ottomane s'est accélérée au moment où, à l'occident les rapports de production féodaux cédaient la place aux rapports de type capitaliste. Le capitalisme occidental, profitant de l'admiration que les dirigeants ottomans avaient pour l'occident, n'a pas eu de difficultés pour entraîner l'empire dans un processus de colonisation en créant une bourgeoisie compradore ottomane qui lui soit liée.

La bureaucratie ottomane (et surtout les militaires), dont le rôle

fut considérable pendant de longs siècles, ignorant les lois d'évolution propres à la société ottomane, crurent trouver dans "l'occidentalisation" un remède au déclin de l'empire. Mais dans une société où n'existaient pas encore des rapports de production capitalistes et où on qualifie les occidentaux d'"infidèles" les efforts dits d'occidentalisation restèrent très superficiels et aggravèrent le conflit dirigeants-dirigés. Après l'Edit du Tanzimat de 1839, fut proclamée en 1876 la première et en 1908 la seconde monarchie constitutionnelle. La force principale qui a contribué à réaliser ces changements que l'on qualifie en Turquie de révolution démocratique étaient les "jeunes turcs" parmi lesquels il y avait une assez forte proportion de militaires.

En Turquie c'est l'armée qui, s'identifiant à l'Etat, a réalisé les transformations démocratiques propres à la bourgeoisie de l'Occident et qui les a ensuite dédiées à la bourgeoisie locale, encore embryonnaire. C'est toujours l'armée ottomane, sortie vaincue de la première guerre mondiale, qui prit la direction de la guerre d'indépendance et contribua à fonder la République en 1923. Par la suite, les tentatives de création d'une "bourgeoisie nationale" sous l'impulsion de l'armée (en tant qu'elle fait partie de ce qu'on appelle en Turquie "la bureaucratie civile et militaire") ne donna le pouvoir, en 1950 qu'à une bourgeoisie compradore sous la houlette de l'impérialisme américain.

L'armée, chaque fois qu'elle a été au pouvoir, au lieu d'entreprendre les réformes radicales dont les masses avaient besoin (la réforme agraire par exemple) se contentait de réformes superficielles et s'efforçait d'étouffer le mouvement socialiste par tous les moyens. Les masses populaires, à la suite de ces soi-disant réformes, qui étaient tout à fait étrangères à leurs mœurs et coutumes, s'approchèrent inévitablement de la seule alternative représentée par le Parti Démocrate, qui resta au pouvoir entre 1950 et 1960. Celui-ci, en essayant de mettre fin à l'hégémonie de la bureaucratie (civile et militaire) ne fit qu'augmenter le mécontentement populaire par sa politique inflationniste.

Après le coup d'état militaire de 1960, une fois ses intérêts économiques et sociaux garantis et la Constitution de 1961 (contenant des libertés et des droits démocratiques que le pays n'avait jamais connus auparavant) mise en place, l'armée laissa le pouvoir aux mains de la bourgeoisie compradore et du capital financier : Le Parti de la Justice, continuateur de Parti Démocrate.



Depuis, le capital financier et la bourgeoisie compradore n'ont pas ménagé leurs efforts pour soumettre la bureaucratie et l'armée. On a pris toute une série de mesures tendant, selon une expression turque "à émasculer l'armée" et à en faire un pion dans le jeu des classes dominantes : la suppression des écoles militaires ouvertes aux enfants originaires des couches sociales défavorisées; l'admission des diplômés des écoles religieuses aux collèges militaires; la propagande anti-communiste permanente au sein de l'armée; l'augmentation considérable des traitements des officiers etc.

Le plus important, et le plus efficace à long terme, de ces pièges est constitué par la manipulation de l'OYAK (Caisse d'entraide de l'armée). Celle-ci, fondée en 1961 dans un but d'entraide avec un capital de 44 Millions de livres turques est aujourd'hui, avec un actif se montant à 915 millions de livres turques, une des plus grandes entreprises du pays. Cette société participe aux investissements des entreprises étrangères en Turquie (OYAK - Renault par exemple). Il semble qu'à présent elle fonctionne comme un Holding. Ainsi, tous les généraux, officiers, sous-officiers membres de l'OYAK sont membres du holding le plus puissant de Turquie c'est-à-dire qu'ils perçoivent tous les ans sous forme de dividendes, les bénéfices que réalise cette gigantesque entreprise. OYAK, conçu au début comme une simple caisse d'entraide, devient une entreprise capitaliste dont le but est de réaliser des profits.

Cette évolution qu'a connue l'OYAK était conforme à la fois aux intérêts économiques à court terme des militaires et aux intérêts politiques à long terme de l'oligarchie financière; elle a donc donné satisfaction aux uns et aux autres.

Cette alliance objective du capital financier et de l'armée s'est manifestée au sein de cette dernière par la répression qui s'est abattue (mises à la retraite anticipées; envois dans des garnisons lointaines; démissions forcées etc.) sur certains des officiers qui étaient précisément contre cet embourgeoisement croissant de l'armée et les alliances de classe dans lesquelles elle entraînait.

Lorsque cette opposition au sein de l'armée se manifesta par une menace de coup d'état dans la semaine qui précéda l'ultimatum des généraux du 12 Mars, les éléments réactionnaires dominant dans l'armée ont pu facilement reprendre en main la situation. Une purge au sein de l'armée est en cours. Le programme des "officiers progressistes", comportant, entre autres, une série de nationalisations, une réforme agraire radicale, la destitution du Président de la République et la formation d'un gouvernement populaire fourniront le prétexte de répressions au sein de l'armée.

A long terme la mise au pas de l'armée, dans le sens des intérêts de la bourgeoisie semble devoir s'accélérer car le mouvement d'opposition progressiste au sein de l'armée, comme en ont témoigné la tentative de coup d'état du 7-8 Mars et une série de tracts distribués sous la signature des "Forces Armées Révolutionnaires" ne semble pas éteint.

"mauvais traitements" ou torture ?

M. Sadi Koç, vice-président du conseil, déclarait à la presse, le 5 Juin dernier : "Le gouvernement s'est toujours conformé scrupuleusement à l'article 14 de la Constitution qui dit: Personne ne doit faire l'objet de sévices ou de tortures; nul ne peut être condamné à des peines incompatibles avec la dignité humaine"(1). Or, et malgré l'officielle censure en Turquie, un certain nombre d'informations ou de photographies sont là pour démentir catégoriquement ces affirmations.

(1) voir "Le Monde" du 9.6.1971

Il est significatif que, depuis un certain temps, les journalistes et reporters-photographes ne soient plus autorisés à pénétrer dans l'enceinte de la direction de la Sûreté à Istanbul. Le Syndicat des Journalistes de Turquie a adressé, à ce propos, une lettre de protestation au Ministère de la Justice et au Ministère de l'Intérieur.

Qualifiant l'attitude de la Direction de la Sûreté à l'égard de la Presse de "censure", en contradiction flagrante avec la constitution qui déclare que "La Presse est libre; elle ne peut être censurée", le Syndicat des Journalistes affirme: "Le sous-directeur de la Sûreté d'Istanbul s'est effectivement chargé de dissimuler à l'opinion publique les faits qui pourraient se dérouler dans l'enceinte de la Sûreté; il craint que des affaires semblables à celle concernant le caricaturiste T. Selçuk ne soient ébruîtées" Insistant sur le fait qu'un membre de la profession a subi des sévices le 23 Mai, ce qui n'a été révélé que 12 jours plus tard le Syndicat conclut: "On ne peut expliquer d'une autre façon le fait que les reporters photographes ne soient autorisés à voir et photographier que les événements ou les personnes qui conviennent à la Direction de la Sûreté ou bien que les journaux soient obligés d'utiliser les photos prises par les photographes de la Direction même".

Nous pouvons multiplier les exemples. Au cours de la capture de C. Alptekin et T. Cinemre, deux membres de Dev-Genç, ceux-ci n'ont opposé aucune résistance aux forces de l'ordre. Le fait qu'ils aient le visage tuméfié au point d'être méconnaissables n'est conforme ni à l'article 14 de la Constitution ni à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (voir photo no. 1). Donnons un autre exemple, tiré du quotidien Milliyet: "Mustafa Yalçiner, membre de Dev-Genç, capturé à Adıyaman, blessé après une fusillade avec les gendarmes, portait des menottes, après avoir été transporté à l'hôpital" (voir photo no. 2). On pourrait multiplier les exemples, en se basant soit sur des photographies, soit sur des témoignages. Des rumeurs circulent dans le sens que le nombre de personnes qui auraient subis des sévices serait en fait très élevé. Pour que la vérité, qui se cache pour le moment derrière des barreaux, puisse éclater au grand jour nous pensons que la lumière devrait être faite sur les points suivants:

-Est-ce que Hüseyin Cevahir, membre de Dev-Genç, a été tué par les forces armées à Istanbul le 1er Juin au cours d'une fusillade ou bien a-t-il été "livré à la foule" comme le Général F. Türein déclarait avoir l'intention de procéder à son égard, le 31 Mai? Les rapports d'autopsie





photo n 1



phot



des autorités médicales devraient être publiés.

-Mme İşmen, sénateur, membre du Parti Ouvrier de Turquie, affirmait que M. Şaban Erik, secrétaire général adjoint du Parti, avait subi des sévices au cours de sa détention. Aucun démenti n'a été donné par le gouvernement.

-Nous attendons encore le démenti du gouvernement en ce qui concerne les allégations de tortures auxquelles aurait été soumis M. Ç. Altan, ancien député et journaliste.

-Le gouvernement devrait aussi rendre publiques les délits qui sont imputés à toutes les personnes qui ont été arrêtées jusqu'à présent.

